

Benoit LAVAL
Stéphane GUSMEROLI
Charlotte DUPONT
Conseillers Municipaux de Saint-Pierre-de-Chartreuse

A l'attention de M. Yves GUERPILLON
Maire de Saint-Pierre-de-Chartreuse

Saint Pierre de Chartreuse, le 10 septembre 2016

Monsieur le Maire,

Par le présent courrier, je vous informe que nous formulerons la question orale* suivante lors du prochain conseil municipal :

A propos du bureau de Poste de Saint-Pierre-de-Chartreuse,

- Par différentes voies d'information, notamment le Dauphiné Libéré de ce jour, nous constatons que l'ouverture du bureau de Poste va être réduite au mardi et samedi matin, du fait des restructurations de la Poste.
- Nous aimerions avoir information les voies de recours en cours,
Et notamment avoir des informations sur la proposition faite par la Poste à la Commune de transformer le bureau actuel en agence postale, c'est-à-dire que le bureau soit tenu par un employé municipal avec une contrepartie financière de la Poste.

Dans l'attente de vos réponses, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Benoit LAVAL
Charlotte DUPONT
Stéphane GUSMEROLI
Conseillers Municipaux de Saint Pierre de Chartreuse

* L'article L2121-19 du Code général des Collectivités Territoriales prévoit que « *les conseillers municipaux ont le droit d'exposer en séance du conseil des questions orales ayant trait aux affaires de la commune. [...] Ces questions orales peuvent porter non seulement sur les affaires mises à l'ordre du jour de la séance, mais encore d'une manière très générale, sur tout objet ayant trait aux affaires de la commune* »